

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi 19 Mai 1848.

No. 72.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

LETTRÉ

DE M. DE MONTALEMBERT AUX ÉLECTEURS DE DIVERS DÉPARTEMENTS.

« Je ne sollicite ni ne désire l'honneur de siéger dans l'Assemblée nationale. Je suis assez de l'avis de ceux qui trouvent que, pour un corps si nouveau, il faut des hommes nouveaux. Mais plusieurs d'entre vous, dans divers départements, veulent bien m'offrir spontanément leurs votes. Je les accepte comme j'accepterai le mandat de représentant, s'il m'est conféré. Le refuser, serait déserte: le poste de l'honneur et du danger.

« Vous avez droit, en revanche, à une profession de foi de ma part. Elle m'est d'autant plus facile à faire, que je la honorerai à vous rappeler mon passé. Je n'ai rien à y désavouer, j'ai même la prétention de n'avoir rien à y changer.

« J'ai toujours placé au premier rang de mes dogmes politiques la souveraineté nationale. J'ai connu son droit dans la Charte de 1830. Je ne puis ni ne veux contester sur ce point dans la République de 1848.

« J'ai cru, d'une foi sincère et complètement désintéressée à la royauté constitutionnelle. Je crois encore que le gouvernement représentatif a donné au pays trente-quatre ans de paix, de prospérité et d'une liberté, incomplète, il est vrai, mais sans pareille dans notre histoire. Cependant Dieu l'a abandonné, et la France ne l'a pas défendu. Je me soumetts au jugement de la France et de Dieu, pour ne plus me soucier que de mes devoirs envers la Patrie et la vérité.

« J'ai consacré les dix-sept années de ma vie publique à une seule pensée, à l'union de la religion et de la liberté personnelle. Je le crois, n'a combattu avec un dévouement plus persévérant et plus énergique pour cette cause. Je lui ai donné mon cœur dans un temps où elle était profondément méconnue et impopulaire, où les grands exemples d'O'Connell et de Pie IX n'avaient point encore dompté les préjugés et les passions de l'intolérance irréligieuse. Aujourd'hui cette union, si bien comprise par le peuple victorieux de Paris, est irrévocablement scellée, au moins dans le cœur des catholiques. Il s'agit de la faire prévaloir dans nos mœurs publiques, dans nos lois, dans notre constitution future. J'y ai travaillé toute ma vie et je veux y travailler toujours.

« Ici M. de Montalembert rappelle des souvenirs qu'aucun de nos lecteurs n'a oubliés, les principaux actes et les principes de sa vie politique; et il termine ainsi:

« J'ai donc été, pendant toute ma carrière parlementaire, dans l'opposition. Je n'ai jamais ni reçu, ni sollicité de l'ancien gouvernement la moindre faveur, pas plus pour moi que pour les miens. Mais je suis loin de m'en faire le titre auprès du pouvoir nouveau. Car j'ai voulu sincèrement le maintien du pouvoir; j'ai voulu l'avertir, l'éclairer, et non le détruire; j'ai toujours été prêt à l'appuyer et à l'approuver, lorsque dans ses conseils le bien l'emportait sur le mal; j'ai désiré loyalement le voir entrer dans la voie du progrès et du salut.

« J'éprouve précisément les mêmes dispositions à l'égard du gouvernement républicain. Si la vie politique m'était ouverte par le suffrage de mes citoyens, je travaillerais de bonne foi et sans la moindre arrière-pensée à fonder la constitution de la République. Persuadé que les gouvernements ne succombent en France avec une si déplorable rapidité, que par défaut de sincérité, et par complaisance pour des passions exclusives, je m'efforcerais par dessus tout, de donner au gouvernement républicain, condition de toute vraie grandeur, la durée. C'est pourquoi je le voudrais libéral, modéré, tolérant, équitable, en un mot, doué de toutes les qualités qui ont manqué à la République de 1792, laquelle, comme chacun sait, a été capable de tout, excepté du durer.

« Mais, quoi qu'il m'arrive, et quand ces paroles, au lieu de signaler ma rentrée dans la carrière législative, ne devraient servir que d'adieux à mes amis politiques, je me permettrai de leur dire que ni mes convictions ni mes allures ne changeraient. Je n'esquai pas plus le courtois du lendemain que celui de la veille. J'ai vécu pendant dix-huit ans sous la monarchie, en disant ce que je croyais la vérité sur tout et à tous. Je compte faire de même sous la République.

« Si cette République, en améliorant le sort des travailleurs, garantit, comme celle des États-Unis, à la religion, à la propriété et à la famille le bienfait suprême de la liberté, elle n'aura pas de partisan plus sincère, pas de fils plus dévoué que moi. Si au contraire elle suit la trace de sa devancière si elle proclame par voie d'exclusion, de suspicion, de persécution; si elle ne recule pas devant la violence et la confiscation, alors elle pourra bien m'avoir pour adversaire ou pour victime, mais jamais du moins pour instrument ou pour complice.

« CHARLES DE MONTALEMBERT. »

LE NATIONAL.

Tout récemment le *National* essayait d'exciter la rébellion dans les rangs du clergé contre le légitime exercice de la juridiction et de l'autorité des évêques. Sacrileges et vains efforts! De toute part nous arrivent en effet d'énergiques protestations contre ces déplorables tentatives. Tous ces prêtres pour qui l'on affecte cette hypocrite compassion, tous ces admirables ouvriers du camp évangélique savent très-bien que ce ne sont point les évêques qui les ont constitués *amovibles et desservants*, mais bien ces articles organiques contre lesquels le Pape et le clergé de France n'ont cessé de s'élever. Aucun de ces humbles curés de campagne soumis à l'amovibilité ne se regarde comme esclave ni ne voit des tyrans dans les évêques.

Mais aujourd'hui le *National* ne se borne plus à soulager le clergé secondaire contre les évêques. Dans son igno-

rance ou dans son mépris de tout lien sacré, de toute hiérarchie ecclésiastique, il ose, à propos du Bref de Sa Sainteté au Nonce apostolique, il ose s'écrier: *Evidemment ce n'est pas de Rome que viendra aux prêtres français... la sécurité, la justice, la liberté; il n'y a que l'Assemblée nationale qui puisse leur assurer ces biens.* Puis, l'organe semi-officiel du gouvernement provisoire, de sa voix la plus douce, invite les prêtres de toute la France à accepter sa liste de candidats, de préférence aux listes qu'il dit être émanées de chaque *palais épiscopal*. Or, sur cette liste de purs républicains, de futurs constituants de l'Église, on ne voit figurer d'autre prêtre que le citoyen Lamennais, lequel, comme on sait, est un de ces *prêtres libres d'esprit et de cœur qui prêchent d'exemple autant que de parole* la soumission envers l'Église.

Le *National*, qui n'a certainement pas compris le sens ni la portée de haute sagesse du Bref apostolique, s'amuse à distinguer ici, par une subtilité digne des *appelants jansénistes*, entre Pie IX et la chancellerie pontificale. « Rome en cela joue son rôle habituel, et l'on peut être certain que jusqu'au dernier moment elle défendra pied à pied ce qu'il lui reste encore de ce pouvoir exorbitant que l'ignorance et les préjugés du moyen-âge lui avaient laissé prendre. » Mais le *National* et la République sont là pour y mettre bon ordre: *Les prêtres auraient tort d'oublier leur caractère de fonctionnaires publics, et l'État saura bien les protéger contre le Pape et les évêques.*

Un peu plus bas, le *National* affirme que « tous les papes, depuis Napoléon jusqu'à Louis-Philippe ont regardé la religion comme un moyen de gouvernement » *instrumentum regni*. CALCUL MISÉRABLE, continue-t-il, « ET DONT L'EXPÉRIENCE A PRESQUE TOUJOURS DÉMONTRÉ LA VANITÉ. La République désigne ces ressources. » Or, cependant, que faites-vous à l'encontre? Votre calcul est-il moins misérable? Vous cherchez à semer dans l'Église la zizanie et la rébellion, en appelant tyrannie l'autorité des évêques, et en osant calomnier le noble cœur de Pie IX, lequel, dites-vous, ne veut accorder aux pauvres prêtres de France, ni sécurité, ni justice, ni liberté. N'est-ce pas là de votre part quelque chose de pire que la politique misérable des gouvernements que vous répudiez? Croyez-nous, cessez de vous occuper de personnes et des choses de l'Église, puisque vous ne pouvez une seule fois en parler sans manquer, nous ne disons pas seulement aux strictes convenances, mais à la justice comme à la vérité. Cessez d'adresser au clergé des cajoleries qu'il méprise. A votre faux intérêt, il préférera toujours la véritable tendresse de son auguste et vénérable Pontife Pie IX, l'objet de son culte et de son amour, puisqu'il est le Vicaire et le représentant de Jésus-Christ.

Ami de la Religion.

—Le *National* apprécie de la manière suivante la grande démonstration du 16:

« La journée a été excellente. Elle a prouvé une fois de plus la résolution de la population parisienne. Unies dans un sentiment unanime, toutes les parties de la population veulent la République et entendent maintenir le gouvernement qui la représente aujourd'hui. Pendant que de nombreux travailleurs, réunis sur deux points s'occupaient, les uns de nommer leurs officiers d'état-major près la garde nationale, les autres de faire une collecte pour offrir un don patriotique à la République, le reste du peuple, c'est-à-dire l'immense majorité des citoyens, prenait sa place dans les rangs de la garde nationale, s'assemblait de toutes parts en poussant les cris de: Vive la République! vive le Gouvernement provisoire.—Vive le gouvernement provisoire! tel est en effet le mot significatif et, pour ainsi parler, la moralité de la journée. Certaines rumeurs s'étaient répandues, certains bruits circulaient qui laissaient penser que quelques hommes rêvaient une modification dans le sein du Gouvernement. La voix du peuple s'est fait entendre: il veut la République, et comme son expression fidèle ceux qui se sont chargés du lourd fardeau des affaires au 24 février, sans distinction, sans triage. Que cela soit bien entendu! »

« Les départements puiseront dans la manifestation du 16 avril une nouvelle confiance. Sûrs que la population parisienne ne laissera pas porter atteinte au gouvernement qu'elle a adopté, ils feront leurs choix pour l'Assemblée nationale dans le sens franchement républicain.

« Nous le disons avec une joie profonde: la République à nos yeux est désormais un de ces faits contre lesquels rien ne peut prévaloir. Les passions hostiles, les intérêts divers, sont sans force contre l'assentiment unanime d'un peuple armé. La réaction, d'où qu'elle vienne, se brisera contre ce faisceau de la volonté populaire, s'exprimant spontanément à la première nouvelle d'un péril problématique. La cause de l'ordre dans la liberté est gagnée, et si l'on avait eu des craintes, elles doivent s'être évaporées, aujourd'hui. La République défie désormais tous ses ennemis. »

Le même journal revient encore le lendemain sur ce sujet: « Il importe que l'opinion soit nettement fixée sur cette grande manifestation d'hier. Il importe surtout que les déçus n'essaient point d'en dénaturer le vrai caractère.

« On dit artificieusement qu'il y a eu deux manifestations: l'une en faveur de la République et du gouvernement provisoire, l'autre en faveur de la réaction révolutionnaire. Cela est faux. Ce qui est vrai, le voici: en dehors, et à côté de la réunion du Champ-de-Mars il y a eu un complot contre le gouvernement provisoire. De mauvais ambitieux et des anarchistes ont insolemment divisé en deux fractions le gouvernement provisoire, ont fait aux uns l'insulte de leur défendre ce que nous appelons le drapeau de la République, ont fait aux autres l'insulte d'une proscription insensée. Informé par la baguette des tambours, du complot et du péril qui menaçaient le gouvernement de la République, le peuple de Paris s'est levé tout entier.

« Devant cette immense force morale, l'anarchie a disparu comme disparaissent, il y a un mois, la contre-révolution. Ainsi, une velléité de complot, une grande manifestation populaire: voilà la journée d'hier. Tout le reste n'est qu'artifice, imagination, mensonge. »

—Voici la version que donne la *Démocratie Pacifique*:

« Une réunion d'amis et de partisans du citoyen Blanqui s'était donné rendez-vous ce matin, à l'Hippodrome. Il était au nombre de 4 à 5,000. Ils voulaient, disait-on, se rendre à l'Hôtel-de-Ville, proclamer, la déchéance de plusieurs membres du gouvernement, entre autres de MM. Lamartine, Dupont (de l'Eure), Marrast, Garnier-Pagès, et leur substituer le citoyen Blanqui et quelques-uns de ses amis.

« Les différents corps de métiers de la capitale s'étaient, de leur côté, donnés rendez-vous au Champ-de-Mars pour nommer ceux de leurs camarades qui devaient faire parti de l'état-major de la garde nationale ainsi qu'il était convenu depuis quelque temps avec le général Courtais.

« Les amis du citoyen Blanqui se rendirent au Champ-de-Mars pour inviter les corps de métiers à se réunir à eux. Ceux-ci refusèrent. Leurs opérations étant terminées, ils commencèrent à défilier vers l'Hôtel de Ville, en passant par le pont de la Concorde, la place de la Révolution et les quais.

« Deux légions de la garde nationale de la banlieue se trouvaient réunies sur la place de la Révolution pour la reconnaissance de leurs officiers.

« Lorsque la réunion Blanqui, isolée des corps de métiers se présenta pour se diriger sur l'Hôtel de Ville, elle se trouva vis-à-vis de la garde nationale de la banlieue qui lui barrait le passage; la réunion se dispersa.

« En prévision de la manifestation Blanqui, il avait été décidé ce matin, à l'Hôtel-de-Ville, que l'on battrait le rappel Non pas, et il est très important de le remarquer, pour s'opposer à la promenade patriotique des corps de métiers qui allaient à l'Hôtel-de-Ville présenter leurs candidats pour l'état-major de la garde nationale, mais contre la manifestation de la réunion Blanqui, laquelle paraissait avoir un caractère agressif.

« La garde nationale répondit à l'appui: la place de l'Hôtel-de-Ville et tous les abords du palais communal furent bientôt occupés par une force imposante. La garde mobile l'y faisait aussi remarquer.

« Enfin, vers les quatre heures, M. Lamartine se présenta sur le perron où il prononça quelques paroles qui ont été couvertes d'applaudissements.

« La manifestation Blanqui ayant avorté dès le principe la garde nationale n'a pas tardé à se retirer. Cependant de forts détachements de gardes nationaux stationnent ce soir sur les places publiques. »

—Voici la réponse adressée par M. de Lamartine à la députation des travailleurs:

« Le seul cri qui soit permis aux généreux citoyens que vous représentez, le seul cri que les membres du gouvernement provisoire puissent accepter, c'est celui de: Vive la République! Vous lui donnez le même sens que nous, citoyens travailleurs, dont nous voulons relever le sort par le travail et par des institutions qui vous fassent entrer régulièrement dans la propriété et dans l'instruction, dans toutes les conditions d'aisance, de moralité, de lumière, de consolidation d'une société démocratique, mais d'une société définie et pratique.

« Vous n'êtes pas de ceux qui rêveraient l'expropriation de uns par les autres, mais vous êtes, comme le sont tous les travailleurs intelligents, honnêtes, vraiment patriotes, vraiment démocrates par le bon sens; vous êtes de ceux qui mourraient, au besoin, pour défendre les biens même qu'ils ne possèdent pas encore; vous êtes, je le vois à vos paroles, vous êtes de cet admirable peuple dévoué à l'amélioration, non à la destruction de l'ordre social!

« Jamais la postérité n'oubliera les preuves sublimes de bon sens, de dévouement, de désintéressement que vous donnez à cette grande époque, devant la France et devant le monde. On disait que vous n'étiez pas mûrs pour la République; on disait que les travailleurs seraient le danger de la République. On vous ignorait, on vous calomniait; vous en êtes la force, la vertu, le salut!

« Ralliez-vous, à notre voix, autour de la société; car, sous la République, la société et le gouvernement régulier sont la propriété de tous! Encore une fois, point d'autre cri que celui de: Vive la République! Et, en criant ainsi, vous criez: Vive le travail! Vive la propriété! Vive l'ordre, qui garantit tout! Vous avez le droit de pousser ce cri plus que personne, car la République vous appartient! Vous l'avez conquise sur la royauté, et vous la défendez contre l'anarchie! Celle-ci sera vraiment la République du peuple et des travailleurs de Paris!

ÉTATS PONTIFICAUX.—Il est question de réunir à Rome une diète italienne où tous les États et toutes les provinces de l'Italie auraient leurs représentants, et qui réglerait d'une manière souveraine et définitive l'état politique de la Péninsule. Déjà ce projet a été discuté au Cercle romain, réunion des patriotes les plus ardents et les plus avancés de Rome, et cela le mercredi 22 mars, au moment où l'on venait d'apprendre la révolution de Vienne.

Le Cercle romain a nommé une commission dont les membres appartiennent aux divers États de l'Italie et l'a chargée de présenter une adresse au Saint-Père. Voici cette adresse qui entre autres signatures porte celle du P. Ventura:

« TRÈS-SAINTE-PÈRE,

« La bénédiction de Dieu invoquée par Votre Sainteté est descendue sur l'Italie. Dieu a exaucé la voix magnanime, qui des hauteurs du sacré Vatican, implorait le triomphe des opprimés, la délivrance d'un peuple. Aujourd'hui l'Italie est libre, est maîtresse de ses destinées, elle est indépendante, elle est une nation.

« L'âme remplie d'inénarrable joie, tous les citoyens de l'Italie se tournent, pleins de confiance et d'espérance, vers le généreux Pontife qui commença la résurrection italienne, et le supplient de donner à son œuvre sainte le dernier accomplissement. Les peuples italiens ont conscience de leur nationalité; ils sont fils de la même famille et aspirent à resserrer le pacte d'amour et de fraternité en se réunissant autour de leur père, de leur libérateur. C'est pourquoi les sous-signés demandent à Votre Sainteté d'agir pour que, sans

perdre temps, la représentation de tous les États de l'Italie soit suscitée par Vous, se réunisse à Rome en parlement national, en diète italienne.

« Très-Saint-Père, dans ce grand naufrage de toutes les puissances de la terre, dans cette sublime restauration des nationalités européennes, un seul pouvoir reste debout, parce qu'il repose sur le fondement inébranlable de la vérité et du droit, le VÔTRE. Le premier, Votre Sainteté a prononcé la parole sacrée, initiation de l'ère nouvelle italienne et européenne: à Votre Sainteté appartient également la gloire de donner une nouvelle splendeur à la papauté et à la religion, en s'élevant à la dignité suprême de modérateur de tous les peuples italiens et faisant recouvrer à Rome son primat moral et civil non seulement en Italie, mais dans l'Europe et dans tout l'univers.

Tous les Italiens attendent avec anxiété le son de la voix toute puissante, de la parole religieuse et civilisatrice de Votre Sainteté, ils veulent contempler le triomphe de leur cause autour de Vous, autour du drapeau de la religion, de la liberté, de la fraternité au pied de la croix, sur l'autel immortel de leur nationalité, au Capitole.

« Interprètes des sentiments de toute l'Italie, les sous-signés prient Votre Sainteté de procurer la réunion de la diète italienne à Rome, et avec la certitude d'être exaucés, ils vous offrent l'hommage de leur gratitude patriotique et de leur respect filial.

« Au Cercle romain, le 24 mars 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 19 MAI 1848.

LE RAPPEL DE L'UNION.

Nous publions aujourd'hui le second article de notre confrère du *Journal de Québec* sur l'Union des Canadas. Comme nos lecteurs le remarqueront sans peine, cet article ne le cède en rien au premier, et est écrit avec vigueur, vérité et conscience. Il montre combien est ridicule, impolitique et dangereux la prétention de certains soi-disant amis du pays qui s'armant du grand mot de nationalité, s'imaginent que le peuple se laissera abuser et aveugler, et qu'eux ils pourront, sous le masque du patriotisme et du désintéressement, parvenir à se faire un piédestal d'où ils dicteront leurs ordres. L'agitation de cette espèce ne saurait réussir à l'heure qu'il est: elle ne peut trouver de partisans parmi les vrais Canadiens, car ce serait prononcer l'arrêt de mort de notre pays.

ARTICLE SECOND

La patrie doit être l'affection de l'homme politique, car l'homme passe et la patrié demeure pour jouir ou pour souffrir. . . .

Dans notre article du 4, nous avons abordé la question du rappel de l'Union pour la discuter pleinement; nous venons encore aujourd'hui remplir une portion de notre promesse. Nous avons démontré, nous le croyons du moins, les dangers d'une agitation ayant pour base la nationalité surtout au milieu d'une population hétérogène. Nous avons signalé la folie d'une politique qui tend à tracer des démarcations profondes entre les nationalités enlacées les unes dans les autres et qui, avec un peu de sagesse et de direction, pourrait vivre et croître sans se nuire sur le sol généreux de la patrie; qui proclame comme un principe fécond de prospérité et de régénération cet exclusivisme national, cette répudiation du libéralisme ou, ce qui revient au même, de la justice universelle, des droits égaux pour tous, au plein midi de la civilisation annonçant aux hommes, au nom de l'évangile, porté sur la foudre et sur le feu, qu'ils sont tous frères et tous membres de la grande famille humaine, et qu'ils doivent se réunir sous la bannière des principes et des opinions plutôt que sous celle des langues et des limites territoriales. Cette idée de l'égalité devant la société, jaillissant de la fraternité chrétienne, est le plus beau résultat auquel tende la civilisation au dix-neuvième siècle. C'est la substitution d'un principe large, universel, à l'égoïsme de l'homme, au nous rétréci de la famille et à l'exclusivisme de la nationalité. Ce refluxement de la pensée humaine, cette marche rétrograde vers les siècles où les nations s'entre-appelaient *barbares*, se faisaient réciproquement esclaves ou s'entredétruisaient, au nom de la civilisation et du droit, ne peut être proné que par ceux dont le ciel n'est autre que le toit de la famille, et l'horizon celui qui se dessine dans le mirage de la demeure paternelle. Et pourtant, c'est la doctrine prêchée avec fureur par ceux qui applaudissent à toutes les révolutions, à toutes les émancipations sociales au nom de l'égalité et de la fraternité: ce qui fait voir ce qu'ils entendent par *fraternité et égalité*.

Au moment où nous prenions place dans le journalisme en 1842, nous avons dû formuler un programme; ce programme le voici tel que nous nous le sommes tracé, il y a de cela tantôt six ans.

« Nous sommes ennemis de l'isolement qui serait funeste; nous voulons une politique large et généreuse appuyée tant au ralliement des hommes de tous les partis, tons ceux qui ne jugent pas les hommes par l'origine, mais qui les reprochent ou les accueillent à cause de leurs principes. « Nous sommes Canadiens, et, chaque fois que l'on isolera nos compatriotes pour les attaquer, notre devoir et notre affection nous rappelleront à l'instant ce que nous sommes. Mais à part ces circonstances que nous souhaitons ne voir jamais arriver, tous les hommes pour nous ont une même origine et parlent le même langage. Nous tendrons donc de bon cœur la main à tous ceux qui désirent l'agrandissement et la prospérité de la patrie commune. Comme

but de résoudre... que les Irlandais du Canada et leurs amis adoraient ici la même ligne de conduite que "tiendraient l'Irlande." Voilà la cause de la nouvelle déclaration de M. Papineau. Nous disons la cause, il serait mieux de dire le prétexte. Car M. Papineau ne peut pas, logiquement et froidement parlant, justifier la ligne de conduite qu'il adopte aujourd'hui vis-à-vis du ministère. Il n'attendait qu'un prétexte pour se déclarer l'opposant et le censurer des ministres. Il lui tardait de quitter la robe qu'il jette depuis quatre ou cinq mois pour reprendre celui d'un agitateur quand même. C'est le Rappel de l'Union qu'il lui faut. Il dit bien que ce Rappel de l'Union des Canadiens lui sera refusé; mais cela ne fait rien. Il répète: "Demandez, parce que la demande est juste; demandez, parce que vous serez refusés; demandez encore, parce qu'on finira par rougir à l'usage de refuser si longtemps ici." Comme si les gouvernements pouvaient rougir, eux qui, d'après l'expression si juste d'un de nos confrères, n'ont pas de figure pour rougir. Comme si d'ailleurs, nous Canadiens qui n'avons déjà que trop souffert des terribles et éternelles luttes que nous avons dû livrer pour réclamer nos droits, devions à l'heure qu'il est demander pour le plaisir d'être refusés. Tout le monde autour de nous s'agite, l'industrie et la prospérité sont partout, et nous, nous allons nous arrêter dans la voie, nous qui sommes déjà arrivés pour l'éducation agricole et industrielle, nous allons nous arrêter, et cela pour réclamer ce que nous sommes bien certain de ne pas obtenir; nous allons le réclamer, parce qu'on nous le refusera! Mais en vérité, ce n'est pas la raisonner. Le peuple comprend mieux ses intérêts; il a l'expérience du passé pour l'avertir de ne pas se jeter tête baissée dans une nouvelle route, toute de dangers et de malheurs. Il a confiance dans ses chefs actuels, il les suit, il les supportera, et laissera crier ceux qui ne veulent que l'agitation et le trouble.

Quant à la tentative de division que fait M. Papineau dans son ministère, elle ne réussira pas. Nos frères irlandais comprendront que, s'il est vrai qu'ils ont soutenu et aidé à placer au pouvoir nos ministres actuels, c'était leur intérêt et leur devoir de le faire. Pour nos représentants et nos ministres quelqu'ils soient, ils n'ont fait à leurs électeurs que des promesses pour la prospérité générale et bien entendue du pays et de ses habitants; et voilà tout. Ils n'ont jamais dit aux Irlandais ou à d'autres qu'ils bouleverseraient le pays, qu'ils le plongeraient dans le trouble et le malheur, qu'ils nuiraient le moins du monde à ses intérêts; et cela pour réclamer pour un pays étranger, quelque opprimé qu'il fût, la justice de la mère-patrie. Nos représentants et nos ministres n'ont jamais dit pareille chose, car ils n'en avaient pas le droit. Voilà pour tout ce que leur reproche M. Papineau; voilà le prétexte de ses déclamations; voilà pourquoi il essaie de jeter la défiance entre les Irlandais et nos ministres. Il voudrait les séparer du ministère et les joindre à ses amis pour s'en faire un parti et pouvoir à son aise faire de l'agitation quand même; mais encore là il ne réussira pas. Nos frères irlandais comprendront, eux aussi, que leurs intérêts et leur devoir est de soutenir le ministère actuel et de lui prêter main-forte; et d'un autre côté qu'ils ne doivent donner nulle attention aux insinuations et aux sourdes menées de leurs adversaires. Ils doivent se souvenir qu'en débarquant sur le sol du Canada, ils ne sont plus Irlandais, ils sont Canadiens. Ils doivent s'unir aux Canadiens; ils ne doivent avoir d'autres intérêts que ceux des Canadiens; et tous leurs efforts et toute leur énergie doivent être employés à cimenter de plus en plus leur union avec leurs frères du Canada. La providence semble les avoir créés pour vivre avec les Canadiens; les malheurs de leur pays natal les amènent sur nos bords. Qu'en prenant terre, ils quittent leurs anciennes animosités et leurs haines d'entre-mur; car nous le répétons ils ne sont plus Irlandais, ils sont Canadiens. Ce n'est pas à dire pour cela qu'ils doivent être insensibles aux douleurs inérrables de leur première patrie, l'Irlande. Non, ils peuvent bien sympathiser avec elle et compatir à ses maux; ils peuvent bien demander à leurs frères d'Amérique, aux Canadiens en particulier, de nourrir leur malheureuse patrie, dévorée par la famine. Non seulement ils le peuvent, mais ils le doivent; et jamais ils ne seraient refusés. Mais quels que soient les maux de l'Irlande, jamais il ne leur est permis, pour lui porter un secours quelconque, de jeter dans le trouble ou même une agitation nuisible leur pays d'adoption, le Canada. Ce devoir, ils le comprennent si bien que, malgré les appels et les insinuations désorganisatrices de certains soi-disant amis du Canada, ils se regardent bien de les suivre, et par là de se plonger ainsi que leurs frères adoptifs dans des malheurs incalculables.

Quant à M. L. J. Papineau, qu'il reprenne ses deux ministères et qu'il les compare. Il verra d'un côté qu'il promettait appui au ministère; il verra qu'il disait que toute division dans les rangs du parti libéral devait être soigneusement évitée, et que puisque la majorité des représentants voulaient encore essayer du gouvernement responsable, nul dissentiment ne devait troubler l'unité de leurs efforts. De l'autre côté, il s'apercevra qu'il a fait tout le contraire; il s'apercevra qu'il retire son appui au ministère, tente de faire de la division dans les rangs des réformistes, et qu'il essaie de troubler l'unité des efforts de nos représentants. Il verra en outre qu'il avait promis de leur laisser faire une épreuve raisonnable du gouvernement responsable, et de ne commencer d'agitation que le jour où cette épreuve aurait montré que le gouvernement responsable n'est en effet qu'un leurre. Cette épreuve a-t-elle été faite? nous le demandons à M. Papineau lui-même. Alors pourquoi donc veut-il commencer aujourd'hui son agitation? Est-ce qu'à l'heure qu'il est il y a plus de raisons d'agiter, qu'il n'y en avait au mois de décembre dernier? Non, sans doute. Alors pourquoi donc avoir tant tardé? Alors pourquoi donc avoir fait croire au pays qu'il était un des amis et appuis du ministère du jour? Était-ce pour gagner du temps? Alors, M. Papineau, vous avez trompé le peuple, vous avez trompé ses représentants, vous avez trompé le pays. En ce moment, vous vous prononcez, c'est fort bien. Vous nous dites que vous voulez le rappel de l'union, et vous vous déclarez l'adversaire du gouvernement actuel. Voilà une partie de votre pensée; est-ce bien tout? Dans tous les cas, le pays a les yeux sur vous, il vous rappelle vos services passés, il sait les apprécier; mais aussi il vous avertit de la terrible et effrayante responsabilité qui va peser sur vous. Vous trouvez le pays tranquille, vous voulez le mettre dans l'agitation et le trouble, vous voulez vous faire l'opposant de vos anciens amis politiques; souvenez-vous de vos luttes à leur côté, et rappelez-vous le sort des agitateurs—quand même! Enfin s'il était besoin, nous vous dirions de vous souvenir de St. Charles, St. Denis, St. Eustache, etc., et de ne pas oublier nos infortunés compatriotes, victimes des troubles passés; et puis de vous rappeler cette pensée si juste que nos compatriotes et vous en particulier ne manquerez pas de méditer profondément: "On agit facilement le peuple, mais on ne l'arrête pas de même, et toujours il dépasse le but vers lequel on le dirige."

LES £50 DE DOMMAGES!

Comme nous l'avons dit mardi, le Transcript a été condamné à £50 de dommages pour avoir publié parmi les naissances un avis de pure fiction. Il paraît que l'avis fut transmis au bureau du Transcript avec une signature supposée; mais comme un éditeur ne peut pas connaître la signature de tout le monde, l'avertissement a été admis dans les colonnes du Transcript, parce qu'on ne pouvait pas même imaginer une fraude en cette affaire. Or, il paraît bien certain que ne n'était là qu'un fait inventé pour nuire et perdre la réputation de la partie intéressée. Celle-ci a poursuivi les propriétaires du Transcript pour libelle; et bien qu'elle ne pût pas prouver de la part de ceux-ci de la malice, bien qu'elle ne pût pas prouver de dommages, elle a demandé £1,000, et la cour lui en a accordé (par le jury) £50. C'est là une décision tout à fait remarquable et qui justifie pleinement les propriétaires du Transcript de dire dans leur feuille du 16: "Nous devons à nous-mêmes, au corps auquel nous appartenons, et au public en général de filer notre profit contre ce verbiage, et d'user de tous les moyens (légaux) de le faire renverser."

Nous traduisons de nos échanges des Etats-Unis les détails suivants apportés par la dernière maille transatlantique. Nous les donnons dans l'ordre que nous les trouvons.

On croit que le gouvernement anglais a en vue un vaste système d'émigration vers l'Australie et le Canada, afin de soulager l'Irlande de son surplus de population. (Nous remarquerons en passant que l'Irlande ne souffre pas tant d'un surcroît de population, que des mauvaises lois qui la régissent. Qu'on lui permette de se gouverner elle-même, elle trouvera encore de quoi nourrir toute sa population et de quoi nourrir des millions d'habitants en sus.)—L'évêque et tout le clergé catholiques des diocèses de Cloyne et de Ross viennent d'envoyer à la reine un mémoire, qui porte que le seul moyen de remédier aux maux de l'Irlande est de lui rendre sa chambre des pairs et sa chambre des représentants.—A Dublin l'assemblée de tous les clubs a décidé qu'il fallait organiser une garde nationale armée.—On disait que le 23 de mai était le jour fixé pour l'insurrection irlandaise.—L'évêque catholique de Kilkenny vient d'engager son clergé à s'abstenir de se mettre dans les agitations politiques. L'influence de John O'Connell diminue tous les jours en Irlande. Il vient d'écrire au lord-lieutenant d'Irlande pour l'informer que si le lord-lieutenant arme les protestants en Irlande, lui, M. O'Connell recommandera aux catholiques d'en faire autant.

Le Danemark vient de mettre l'embargo sur tous les vaisseaux de la Prusse.

En France, les élections paraissent en faveur du parti modéré.—A Paris, les votes se donnaient dans l'ordre suivant: Lamartine, Dupont de l'Eure, Garnier-Pagès, Arago, Marrast, Marie, Bethmont, Cormenin, Caussidière, Béranger, Crémieux, Buchez, Duvalier, Cuvier, Berger, Moreau, Cavaignac, Lamoricière, Coquerel, Lacordaire, Lamennais, etc.—Le gouvernement français a, dit-on, l'intention de faire disperser les maraudeurs allemands qui infestent la frontière du Rhin.—L'armée française se monte à un effectif de 537,000 hommes.—On a découvert une nouvelle conjuration, qui avait pour but de renverser le gouvernement actuel, et de rendre la république plus démocratique encore; il paraît que parmi les conjurés il se trouve des personnes d'un rang élevé.—On s'attend que, dans toute nouvelle tentative de cette espèce, la garde nationale secourrait le gouvernement et contribuerait à maintenir l'ordre.

Les journaux anglais disent que les lois de navigation seront amendées sur le principe de la réciprocité. Et Walker et Smith ajoutent qu'en ce qui regarde les colonies anglaises, par le nouveau projet de loi, on supprimera un grand nombre des règlements existants, si on ne les supprime pas tout à fait.

NOTRE-DAME DE BON-SECOURS.

Dimanche prochain, il doit y avoir à l'Eglise paroissiale de cette ville une cérémonie religieuse toute nouvelle pour Montréal; c'est celle du couronnement de la statue de Notre-Dame de Bon-Secours et de la translation de cette statue en son sanctuaire. La chapelle de Bon-Secours a été décorée avec beaucoup d'art et de goût, et la majesté qui distingue les cérémonies religieuses dans l'Eglise catholique. On nous annonce que les citoyens de cette ville font de grands préparatifs à cette occasion.—La cérémonie du couronnement doit avoir lieu le matin, et celle de la translation de la statue après l'office de l'après-midi. Durant la grand-messe il y aura quête pour défrayer une partie des dépenses extraordinaires faites pour cette occasion.—Nous donnerons mardi un compte rendu de ces imposantes cérémonies.

CORPORATION DE QUÉBEC.—Nous voyons par nos échanges de Québec, qu'il s'y est tenu la semaine dernière une assemblée publique, à laquelle on a décidé de pétitionner la législature à sa prochaine session, pour demander l'abolition de la corporation de Québec. Avec notre confrère du Journal de Québec, nous avouons que nous ne comprenons rien à une pareille démarche. Dans un moment où tous les peuples combattent pour obtenir des institutions libérales, à Québec on demande l'abolition d'un corps dont le peuple choisit lui-même les membres et sur lequel chaque année il a un contrôle effectif. Mais peut-être pourra-t-on en deviner la raison, lorsqu'on saura que les citoyens mentionnés sont MM. J. P. Rhéaume et Ed. Glackemeyer (père), qui tous deux aimeraient assez, d'après ce que nous écrivons nos correspondants, avoir un siège en parlement. Ils flattent les passions du peuple, et pensent par là s'acquiescer de la popularité; mais les citoyens de Québec sauront mieux distinguer leurs vrais amis, et éliront toujours pour les représenter des hommes qui regarderont moins à leur propre intérêt qu'à celui de leurs constitués.

PONT DE PÉAGE.—Nous voyons, par une annonce dans les journaux, qu'il sera fait application au prochain parlement, par divers citoyens de la paroisse de St. Anselme, district de Québec, pour obtenir un acte d'incorporation de la "compagnie du pont de St. Anselme," et un privilège exclusif de construire un pont de péage sur la Rivière Etchemin; en la paroisse de St. Anselme, à environ huit arpents de l'église. Nous signalons ce fait pour avoir une nouvelle occasion de remarquer que les habitants du Bas-Canada commencent à comprendre, qu'il vaut bien mieux moins souvent discuter des points de politique et faire de l'agitation quand même, et profiter un peu plus des institutions que nous avons à notre disposition.

FAITS DIVERS

LES BANQUES A MONTRÉAL.—Au commencement de la semaine les parts de la banque de Montréal se vendaient à 5 p. 100 de prime, celles de la banque commerciale à 1 p. 100 de prime, celles de la banque de la cité à 10 p. 100 d'escompte, celles de la banque du Peuple à 6 p. 100 d'escompte et celles de la banque du Haut-Canada à 5 p. d'escompte.

TORONTO ET QUÉBEC.—Nous voyons par le Pilot que le bateau-à-vapeur England chargé à Toronto pour Québec. On pense qu'il descendra 3,000 quarts de fleur; c'est le premier vaisseau qui va directement de Toronto à Québec.

ELECTION DE QUÉBEC.—Nous voyons par le Québec Spectator que l'élection de Québec doit avoir lieu le 30 du courant. Il y a sur les rangs quatre candidats: M. Ross, L'égare, Méthot et Glackemeyer.

MILITAIRES.—Nous voyons par le Morning Chronicle de Québec que le 15 courant le transport Bombay est arrivé à Québec avec le 19e régiment.

MEURTRE.—Il s'est commis, mercredi dernier, un meurtre en plein jour, sous les circonstances suivantes. Un homme employé à garder du bois dans un bateau près le canal La-Charne voulut empêcher des gens qui essayaient d'enlever contre son gré et qui le battirent si atrocement à coups de rondins qu'il est mort quelques heures après à l'Hôtel-Dieu.

EVASION.—Un nommé Jean Boutin, emprisonné sous accusation d'avoir volé du savon dans un magasin, vient de s'échapper de la prison de Québec; la sentinelle en a été fort surprise, mais toujours est-il que Boutin court encore.

M. AYLWIN.—Le Morning Chronicle nous apprend que M. Aylwin vient de siéger à Québec comme juge, et "qu'il paraît décidé à remplir son devoir avec impartialité et exactitude." C'est chose dont personne ne doute, mais que nous aimons à entendre de la bouche des ex-devant adversaires de M. le juge Aylwin.

On a commencé à faire usage du pont nouvellement construit sur la rivière Nicolet. Ce pont, fait aux frais du gouvernement, a une apparence magnifique. Il est composé de quatre arcades de 170 pieds chacune, ce qui fait une longueur de 680 pieds.

ROCHESTER.—Dans la première semaine de navigation la quantité de fleur expédiée de Rochester a été de 30,826 quarts!

INCENDIE AU DÉTROIT.—Il y a eu la semaine dernière un grand incendie dans la ville du Détroit; plusieurs établissements d'imprimerie et plusieurs maisons de pensions ont été détruites par les flammes. Il y a eu en tout de 40 à 50 édicules consumés, et ces édicules étaient dans la plus belle partie de la ville. On estime que la perte n'est pas moindre de \$150,000 à \$200,000, dont la moitié est couverte par les assurances.

SANTÉ DE LA VILLE DE NEW-YORK.—Nous voyons par une correspondance du Witness qu'en 1847 il y a eu à N. Y. 15,788 décès. Parmi ces 15,788 personnes, 7,873 sont des enfants et 3 seulement ont atteint l'âge de 100 ans. Les maladies qui ont atteint le plus grand nombre sont le typhus et la consommation.

CONTRE-ORDRE.—Le Major-Général John McDonald qui avait été nommé gouverneur-général de Jamaïque a reçu contre-ordre, et est nommé commandant militaire de toutes les forces anglaises qui se trouvent dans le district sud de la ville de Dublin.

BANQUES AUX ETATS-UNIS.—Il y a 753 banques aux E. U.; le capital réuni en est de \$208,216,000; la circulation de \$116,738,000, et les espèces en caisse se montant à \$44,735,000!

L'AMERICA.—L'America, qui est parti le 10 pour Liverpool, avait à bord \$507,908 en espèces et 83 passagers.

UN FAIT A NOTER.—Le pénitencier d'Anburn aux E. U. a rapporté l'année dernière la somme de \$43,817, et la dépense y a été de \$48,196, faisant un profit de \$1621!!!

NOUVELLES EGLISES.—A Williamburg, diocèse de N. Y., il y a eu le 7 une nouvelle église consacrée par Mgr Hughes. Le même jour, S. G. posait à New-York la première pierre de la nouvelle église de St. Nicolas, qui aura, dit-on, 100 pieds de long sur 64 de large. Dimanche prochain, nous apprenons le Freeman's Journal, Mgr. Hughes posera aussi la première pierre d'une nouvelle église à Round-out, comté d'Ustor.

PÈRE MATHIEU.—Nous voyons par les derniers journaux d'Europe que le Père Mathieu était sur le point de s'embarquer pour l'Amérique.

MEU. QUARTER.—Le Freeman's Journal nous apprend que le 30 avril il y a eu à Chicago une grande assemblée de catholiques, à laquelle il a été décidé d'élever un monument à feu Mgr Quarter.

BUFFALO.—Le Courier de Buffalo nous annonce que le 8, la première pierre d'une église catholique y a été posée; cette église, aura 159 pieds de long sur 50 de large.

CORLÈSE.—Il vient d'être acheté à New-York trois églises pour installer un collège catholique qui actuellement se trouve dans l'Ohio, c'est ce que nous apprend le Commercial Advertiser de New-York.

YUCATAN.—Les Yucatéques ont fait un corps de 300 indiens, dont 72 ont été tués, et 29 faits prisonniers.

LE CATHOLIC HERALD.—Ce journal vient de changer de main. L'ancien éditeur M. Fithian est remplacé par M. Henry Major.

BOSTON.—Le Catholic Observer de Boston nous apprend que l'évêque catholique de cette ville vient d'acheter pour \$30,000 le magnifique édifice de la Société unitairienne, et que Sa Grandeur a l'intention d'en faire une église catholique.

WISCONSIN.—Le Wisconsin vient d'être admis au rang des états de l'union américaine; c'est une étoile de plus dans la grande constellation.

AMÉRIQUE DU SUD.—On a reçu à New-York des journaux de Buenos-Ayres jusqu'au 5 février. Ils renferment une lettre écrite par Lamartine, avant les événements qui ont marqué la fin du mois, sur l'intervention de la France dans les affaires de la République Argentine. Dans cette lettre, Lamartine condamne la conduite des étrangers qui jouent un rôle actif dans les dissensions des autres pays; il n'hésite pas à blâmer la conduite des Français à Buenos-Ayres.

Un changement de gouvernement a eu lieu, dit-on, en Bolivie. Le bruit courait que le gén. Bolívar avait été le commandement au général Guillaes et qu'il avait été nommé par celui-ci ministre au Chili. L'administration de Guillaes n'est que provisoire; on croit que le général Velasco sera appelé à la présidence.

BEAUX ARTS.—Nous avons mentionné, il y a quelque temps déjà, qu'un jeune monsieur de Québec, M. Théodore Fourrier, qui se destine à la profession d'architecte, doit se rendre en Italie et séjourner à Rome pour y étudier, dans le pays classique même des beaux-arts, les principes et la pratique de celui auquel il va se vouer. Nous annonçons que quelques protecteurs des talents se disposaient à le secourir dans cette louable entreprise; ceci est pour rappeler aux personnes qui n'y auraient pas encore pris part que le jeune artiste canadien s'adressera bientôt à elles, et qu'elles doivent, tenir à l'honneur de pouvoir participer à la bonne œuvre d'encourager un monsieur qui, d'après d'incontestables témoignages, a devant lui le plus bel avenir et promet à sa patrie, pour peu qu'il obtienne l'aide honorable de ses compatriotes, un homme utile et distingué. Canadien.

MARIAGE.

Aux-Trois-Rivières, le 17 du courant, par Messire Cook, curé du lieu, Jules Limothé, éc., avocat de St. Ours, à Belle-Charlotte Mondelet, juge résident des Trois-Rivières.

NAISSANCE.

A St. Antoine, le 6, la dame de Narcisse Canier, éc., a mis au monde un fils.

DÉCÈS.

Hier matin, vers 3 heures, Eléonore-Charlotte, enfant de John O'Neil, éc., âgée de 17 ans et 6 mois. En cette ville, faubourg Ste. Anne, le 16, Margaret, fille de Wm. Speir, âgée de 21 ans. Au Cap-Santé, le 13, dame Emilia Larue, veuve de M. B. Giard, de Québec. —Le G. M. Louis Galarneau, meunier et commerçant, âgé de 64 ans.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston au de New-York à Halifax est formée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement; c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et Jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

A VENDRE.

A VENDRE de gre à gre, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Sauguinot, de 40 pieds de front sur 84 de profondeur, mesure française, avec une maison à deux côtés desus construite. Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve; ou sur les lieux au propriétaire Sauguinot. Jacqu. AL. PLINGUET. Montréal, 11 mai 1848.

A VENDRE.

LE MANUEL DU PÈLERIN DE N.-D. DE-BON-SECOURS, orné de 2 gravures en taille-douce, et d'une couverture lithographiée, à \$2 la douzaine. Chez FAËRE et Cie, et chez CHAPELÉAU et LAMOTHE.

ÉTABLISSEMENT DES TOWNSHIPS.

COMITÉ LOCAL, SECTION DE LA VILLE. Résolu, 1o.—Que les Dames soient spécialement invitées par la voie des journaux à s'adjoindre à l'association des "Établissements Canadiens des Townships," et à travailler avec zèle à en augmenter les membres. 2o.—Que cette invitation soit aussi adressée aux messieurs de la ville. 3o.—Que chaque Centurion ou Décursion soit prié de transmettre au Secrétaire de leur comité local leur nom, ainsi que celui de leurs inscrits.

LE VÉRITABLE PORTRAIT DE

S. S. PIERRE.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!! C'EST LE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chef-d'œuvres de l'Ecole Italienne, sera BIENTOT mise en vente chez les Soussignés. L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si excellent pontife. Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens. CHAPELÉAU & LAMOTHE. RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SÉMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

L'EVÊQUE D'ALGER.—L'Eglise d'Afrique ne pouvait rester muette après ce dernier coup de tonnerre qui a renversé en trois jours le trône et les institutions de la métropole; Alger, cette France d'au-delà des mers, fille et sœur de l'Eglise de France, s'exprime comme son aînée par la bouche de son zélé et éloquent pontife:

" Dieu seul est immuable, N. T. C. F. ! Qu'est-ce donc que les grandeurs de ce monde ? que sont la puissance, l'habileté, la fortune, puisqu'elles se brisent de la sorte ? Quelle folie que de fonder ses espérances sur la créature, vain roseau que brise le souffle de la tempête ! Vous seul, ô mon Dieu ! parmi tant de déchirements et de chutes, demeurez éternellement. C'est le premier cri qui échappe à toute ame réfléchie à la vue de catastrophes si étonnantes et de ruines si hautes et si soudaines.

" Mais non, N. T. C. F., Dieu ne demeure pas seul. Sa vérité, sa religion, son Eglise restent aussi fermes que lui-même. Il l'avait juré deux fois : dans le Testament ancien, par le Psalmiste : *Veritas Domini manet in æternum*; une seconde fois par la bouche même de Jésus-Christ : *Le ciel et la terre passeront, mes paroles ne passeront point.*

" Quel que soit le cours des idées qui emportent les peuples, quelles que soient les formes gouvernementales adoptées par les nations, la République des ames n'a rien qui l'empêche de vivre et de prospérer à leur ombre. Jésus-Christ n'a-t-il pas imprimé au front de son Eglise le grand sceau du catholicisme, c'est-à-dire de l'université ? Université des lieux, université des temps. Or, où en serait le catholicisme, si Jésus-Christ lui-même n'avait fait son Eglise d'une manière telle qu'elle pût, sans sacrifier ses croyances, ses droits ou ses devoirs, s'accommoder à toutes les formes de la politique terrestre ? Où en serait le catholicisme, s'il n'avait pas en lui-même un principe immortel de vie qui le fit durer parmi la multiplicité des gouvernements variables comme l'esprit ou le progrès des temps ?

" Votre évêque et tous vos prêtres, N. T. C. F., proclameront avec bonheur le principe, baiseront avec respect et les mains qui viendront immortaliser dans notre patrie, reposée enfin de tant d'agitations sanglantes, le règne de la liberté réglée, de l'égalité universelle devant des lois sages, et la sincère fraternité des cœurs devant Dieu. Puisse l'avenir les faire entrer dans les institutions et dans les mœurs de la France !"

—La République française s'exprime ainsi :

" La liberté d'association doit être entière, absolue ; elle n'admet aucune exception, aucune réserve. La république doit l'accorder même à ses adversaires, sous peine de retomber dans le régime de l'arbitraire et de l'oppression. Nous espérons que cette vérité serait bien comprise de tout le monde et qu'après une révolution accomplie à l'occasion d'une atteinte portée au droit de réunion, on ne s'aviserait plus de contester à des citoyens le droit de se réunir, de s'associer ou de vivre en commun. Mais il paraît que l'arbitraire est de tous les régimes, et qu'aux yeux de certaines gens la liberté peut être suspendue et l'égalité enfreinte, sous la république comme sous la monarchie. Voici, par exemple, le citoyen Emmanuel Arago, qui, à son arrivée à Lyon, s'est empressé de dissoudre toutes les congrégations et corporations religieuses. M. Emmanuel Arago n'a-t-il pas les congrégations religieuses, soit il ne se ne les amons pas non plus, nous pensons qu'elles sont de notre temps un vivant anachronisme ; mais parce que telle est notre opinion, nous ne croirions ni élever le droit de la dissolution, ni proscrire, si nous étions revêtus, comme le citoyen Emmanuel Arago, des pleins pouvoirs du gouvernement provisoire."

ABD-EL-KADER.—Abd-el-Kader vient d'adresser au gouvernement provisoire une lettre dans laquelle il se réjouit de l'abolition de la royauté et de l'établissement de la république, parce qu'il a lu dans les livres qu'un tel état de choses est convenable aux peuples, puisqu'il anéantit l'injustice et empêche le fort d'opprimer le faible ; que, par conséquent, tous deviennent frères, et que par cette raison nul frère ne peut s'élever sur son frère. Puis il ajoute :

" Les anciens juges ont dit : *Quiconque veut s'agrandir s'affaiblit.*

" Les anciens sages ont dit : *Celui qui ne consulte que son opinion glisse et tombe.*

" Aujourd'hui vous êtes des hommes de grand cœur, compatissants ; vous aimez le bien, et ne jugez que par la légalité. Dieu vous a placés où vous vous trouvez peut-être les protecteurs des infatigables et des affligés : je suis un de ceux-ci et je suis malheureux. Je demande de vous et de votre justice d'arracher l'affliction qui m'opprime.

" Si je n'ai point obtenu justice par le passé, je dois l'obtenir maintenant, puisque vous êtes les auteurs de l'état de choses qui ne veut plus ni justice ni oppression.

" Je n'ai rien fait qui puisse être blâmé par des hommes sages comme vous l'êtes.

" J'ai défendu mon pays par tous mes moyens. J'ai la conviction que pour cette raison vous m'estimerez...

" Nous ne pouvons pas vivre, ajoute-t-il, dans un pays dont le vêtement, le langage, la nourriture et tous les usages en général diffèrent entièrement des nôtres..."

Enfin il termine par ces mots : " Je n'ai point été pris les armes à la main. Je suis venu au Français volontairement et parce que je l'ai bien voulu. Si j'avais pensé trouver chez eux quelque chose qui pût me déplaire, je ne serais point venu à eux.

" Je crains que quelques-uns de vous puissent penser qu'en retournant aux choses de ce monde et en revenant en Algérie, j'y ferais remettre des troubles. C'est une chose impossible et qui ne pourra jamais arriver. N'ayez aucun doute sur moi à cet égard, pas plus que vous n'en aurez en pareille circonstance de la part d'un homme mort, car je me place au nombre des morts.—Mon seul désir est de me rendre à la Mecque et à Médine pour y étudier, et adorer Dieu jusqu'à mon dernier jour.

" Salut, etc."

COMBAT ENTRE LES ESPAGNOLS ET LES MAURES.—On s'attendait à de nouveaux combats entre les Espagnols et les Kabyles, surtout depuis l'occupation de l'île Zaffarim. Ces prévisions étaient fondées. Voici ce qu'on lit dans une lettre de Melilla en date du 15 mars :

Le 16 de ce mois, à cinq heures du matin, un corps de troupes de 900 hommes, renforcé par 100 présidarios (généralistes) armés, fit une sortie de Melilla pour enclouer une batterie de trois pièces qui inquiétait vivement la place depuis quelque temps.

La goélette *Bidassa* et le vapeur de guerre *Vulcano* vinrent s'embarquer au plus près de la côte, afin de soutenir la retraite des leurs et prendre en charge un gros d'Arabes qui, à l'île, s'étaient établis à demi-perte de canon du rivage.

L'aube blanchissait à peine, quand le petit corps d'armée arriva sur le plateau de la batterie. Les Arabes, surpris d'abord, ne tardèrent pas à se rallier et à défendre énergiquement leur terrain : les Espagnols parvinrent à leur enclouer un canon ; mais des masses de Kabyles sortaient de tous les coins ; derrière chaque buisson, chaque touffe d'aloès, se levaient des combattants, et la retraite fut aussitôt ordonnée. Elle s'effectua en bon ordre, ce qui n'empêcha pas les assaillants d'être poursuivis jusque sous les murs de Melilla.

Les Espagnols n'ont perdu qu'un seul homme ; mais ils ont eu trente blessés, parmi lesquels un commandant et quatre officiers. Un sous-officier du *Vulcano* eut ainsi le coude brisé par une balle. D'après le rapport de la *Vigie*, les Arabes ont dû perdre beaucoup de monde, surtout dans le premier instant de surprise. On évalue leur perte à deux cents tués ou blessés.

Les présidarios se sont parfaitement conduits dans cette circonstance ; et le commandant du bague soutint un combat corps à corps, avec un chef Kabyle, qu'il acheva d'un coup d'épée.

Pendant toute la journée les Arabes illuminèrent des feux de signaux, et le soir, au dire des officiers du *Vulcano*, mieux postés pour voir que ceux de la place, plus de 30,000 hommes couronnaient les hauteurs de Melilla.

Cette affaire, qui est la plus chaude de toutes celles que les Espagnols aient eu depuis longtemps avec leurs voisins, semble être le prélude de beaucoup d'autres.

CHARITÉ CANINE.—Lund dernier, un petit chien, appartenant à un habitant de Cambridgeport, s'aventura dans les rues, et reçut, en qualité de vagabond, un coup de pistolet qui le blessa assez grièvement. Il resta sur la place, incapable de se mouvoir ; mais quelle ne fut pas la surprise de ses maîtres, lorsque, quelques heures après, ils virent un gros chien du voisinage rapporter à sa gueule le pauvre petit blessé. Arrivé devant la maison, et trouvant fermée la porte grillée qui y donne accès, ce bon samaritain d'un nouveau genre se mit à creuser la terre au dessous, jusqu'à ce que l'ouverture fût assez grande pour lui permettre de s'y glisser avec son fardeau. Quel instinct ! quelle leçon !

CLOCHES D'EGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de PARIS ou de LONDRES des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'aucuns poids qu'il pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez MESSIEUR E. & N. HUDON, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE

BANQUE D'EPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON :

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Laroque, V. Président, Francis Hineke, L. H. Hulton, Danasse Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond,

P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mutholland, Edwin Atwater, Barth. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera Cinq pour cent sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jours de Vendredi, où que le Bureau des Directeurs se réunissent régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, excepté autre jour dans la semaine. Le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

LIVRES NOUVEAUX

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de " LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN " contenant des Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandeurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins sur acier, trente-huit pages, illustrées de douze gravures.

—AUSSI—

Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAIN EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLIER, No. 179, rue Notre Dame, Montréal.

THEO. HAMEL

PEINTRE D'HISTOIRE ET DE PORTRAITS.

L'HONNEUR d'annoncer aux citoyens de Montréal et au public en général, qu'il a établi son ATELIER dans la maison de M. BOUTANGER, Rue Notre-Dame. Ses ETUDES DE PEINTURE seront visibles tous les jours depuis 9 HEURES A. M. jusqu'à 4 HEURES P. M. Montréal, 14 décembre 1847.

M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSIN D'UNE RESEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROME, D'APRES NATURE. LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique que en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen que vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme. Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE, Vis-à-vis le Séminaire.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à des prix qui ne se voient nulle part. Voir ses prix avant et d'acheter ailleurs. J. B. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie

ECCLESIASTIQUE

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leur amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPELEAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER de MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un volume de 240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DIX-SEPT CENTS par année, payables tous les six mois et d'AVANCE. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE centimes par semaine, payables par trimestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir bien nous adresser le présent avis, dans leurs localités respectives ; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, rue Lamontagne, No. 25, Rue St. François, et chez MM. J. & D. Grunzire, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Fille. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en imitation, mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

—AUSSI— CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPEL ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et sailants. Dans brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapel et es Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes apprêtées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOLES ET VOILES DE BENEDICTION.

LES Etoles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches ornements au centre et aux extrémités.

ETOFFES ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux). Noir d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir au MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabrications de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'ostensoirs, ciboires, Encensoirs, Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise ; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtes à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience ; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices de culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits ; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois ; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'entre-année accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines. La fin de juillet, ou au commencement d'août.

A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

MANUEL

DE TEMPERANCE, LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & Cie. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. A L'ÉVÊCHÉ.

THE PILOT

And Journal of Commerce. Se publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription—Cinq PIASTRES par année.

The Weekly Pilot, Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Souscription, TROIS PIASTRES par année.

W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE, Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires. Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont expédiés proprement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE.

LE SOUSSIGNÉ offre à vendre, à des CONDITIONS TRES-MODÉRÉES, les deux emplacements et la terre ci-dessus désignés, savoir :

1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromeo, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Granges, Hangar, Fenil et autres Bâtimens ; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très-rapproché de l'Eglise, avec les bâties ci-dessus construites, consistant en Maison, Fenil et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Etable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANTOINE ROTALD CHARRIER ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAI S.

Montréal, 21 Février 1848.—q1.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 21 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payable d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 0 3
Chaque insertion subséquente, 0 0 4
Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraires
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. Vic.
St. Anne, M. P. PILOTE, Proc. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.
JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.